

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

448^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 4 février 2013, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
M. Francis Perron, conseiller
Mme Danielle Elliott, conseillère
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2013-02-028 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2013-02-029 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013

Aucune délibération.

5. Administration générale

5.1 : Dépôts de statistiques

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel et eau.

5.2 : Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de janvier.

5.3 : Adoption des comptes

2013-02-030 Il est proposé et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 191 763,96 \$.

Liste des comptes payés	85 113,73 \$;
Liste des comptes à payer	68 035,66 \$;
Liste des salaires	38 614,57 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

5.4 : Encaissements

L'argent reçu au cours du mois de janvier est de 192 419,34 \$.

5.5 : États comparatifs des revenus et dépenses au 31 décembre 2012

Les états comparatifs des revenus et dépenses au 31 décembre 2012 ont été transmis par courriel durant le mois de janvier à tous les membres du conseil municipal.

5.6 : Secrétaire administrative

CONSIDÉRANT QUE suite à la démission d'une employée de bureau, le conseil municipal avait mandaté la firme Groupe SFP dans le but de trouver des candidats ou candidates pour le poste d'une secrétaire administrative;

CONSIDÉRANT QUE suite aux recommandations du Groupe SFP, deux entrevues ont eu lieu le 21 janvier dernier en présence de madame Germaine Leboeuf, monsieur René Roy et madame Annie Labarre et il est suggéré de retenir les services de madame Martine Matte à titre de secrétaire administrative, poste permanent/temps partiel au sein de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

2013-02-031 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'accepter les recommandations et d'engager la secrétaire administrative, pour un poste permanent/temps partiel au sein de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

5.7 : Emploi d'été Canada 2013

2013-02-032 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme *Emploi d'été Canada 2013*;

QUE monsieur René Roy, directeur général soit autorisé au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade à signer tout document concernant ledit projet, et ce, avec le gouvernement du Canada;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée.

5.8 : Compte en collection

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du mois de mars prochain.

5.9 : Séance extraordinaire 11 février 2013

Le maire informe qu'il y aura une séance extraordinaire le 11 février prochain.

5.10 :Photoshop

2013-02-033 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'acquisition du logiciel Photoshop CS6 au coût de 861,16 \$, taxes comprises.

Adoptée.

5.11 :Tableau blanc effaçable

2013-02-034 Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'acquisition d'un tableau blanc effaçable sur roulette au coût de 988,77 \$, taxes incluses qui sera dans la salle municipale au 2^e étage du Centre communautaire Charles-Henri Lapointe.

Adoptée.

6. Période de questions

Une personne pose une question d'ordre général : séance extraordinaire du 11 février prochain.

7. Ministère des Transports du Québec

La municipalité a reçu un avis concernant l'interdiction d'installer des éléments décoratifs sur les structures du ministère des Transports du Québec, un courriel a été envoyé pour qu'un représentant dudit ministère communique avec le maire Yvon Lafond.

8. Urbanisme et zonage

8.1 : Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2013-331 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage en vue de créer une nouvelle zone industrielle sur une partie de la zone 135-I;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

2013-02-035 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement numéro 2013-331 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

Article 1 – Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2013-331.

Article 2 – Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet de diviser la zone industrielle 135-I et d'y autoriser des usages industriels et commerciaux.

Article 3 – Création de la zone 166-I

La zone 166-I est créée sur une partie de la zone 135-I. La zone 135-I est réduite en conséquence.

Le plan de zonage 2013-331, annexé au présent règlement, illustre les nouvelles limites des zones 135-I et 166-I.

Article 4 – Usages autorisés et dispositions relatives à la zone 166-I

Dans la zone 166-I, les usages suivants sont autorisés :

- tous les usages faisant partie du groupe «Service et atelier artisanal»;
- tous les usages faisant partie du groupe «Automobile et transport»;
- tous les usages faisant partie du groupe «Industrie»;
- l'entreposage extérieur est autorisé uniquement dans la cour arrière.

Les dispositions relatives aux bâtiments et les dispositions particulières inscrites dans la grille de spécifications de la zone 135-I sont reproduites dans la grille de spécifications de la zone 166-I.

La grille de spécifications de la zone 166-I, annexée au présent règlement, indique les usages autorisés et les dispositions qui s'appliquent dans cette zone.

Article 5 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

9. Puits P-3

9.1 : Mandat Mission HGE inc.

2013-02-036 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'entériner la décision de retenir les services de Mission HGE inc. pour les travaux de réhabilitation des puits P-1 et P-3.

Adoptée.

9.2 : Réhabilitation des puits P-1 et P-3

2013-02-037 Il est proposé par Mario Charest appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'entériner la décision de demander des soumissions par invitation à Les Forages LBM inc. et Samson et Frères inc.; les soumissions devront être reçues au plus tard le 11 février prochain, à 11 h, au bureau de la municipalité.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et se réserve le droit de retrancher certaines parties du contrat.

Adoptée.

10. Balayage de rues

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2013-01-014, la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour le balayage des rues et les stationnements de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un entrepreneur a déposé une soumission soit Les Entreprises Tréma;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Entreprises Tréma accepte d'établir pour 3 ans au coût de 23 700 \$, taxes non comprises pour le balayage de rues sur une distance de 25.12 km, qui comprend les chemins Île-du-Grand, Île-du-Sable, Île-à-Lafond ainsi que certaines sections de rues appartenant au ministère des Transports du Québec et les stationnements des centres récréatif et communautaire;

2013-02-038 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à Les Entreprises Tréma au montant de 27 249,08 \$, taxes non comprises.

Balayage 2013	9 083,03 \$
Balayage 2014	9 083,03 \$
Balayage 2015	9 083,03 \$
Total avec taxes	27 249,09 \$

Adoptée.

11. Protection incendie

11.1 : Nomination d'un membre du service d'incendie

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure du conseil.

11.2 : Portable

2013-02-039 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'acquisition d'un portable afin d'optimiser l'utilisation du logiciel Target 911 notamment au niveau de la consultation des plans d'intervention.

Adoptée.

11.3 : Rémunération prévention incendie

2013-02-040 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de verser un taux horaire de 15 \$ aux pompiers qui feront la vérification des bâtisses conformément au plan d'intervention.

Adoptée.

11.4 :Avis de motion au règlement numéro 2013-332 décrétant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'une autopompe citerne pour combattre les incendies

Le conseiller Yves Vinette donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement portant le numéro 2013-332 décrétant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'une autopompe citerne pour combattre les incendies.

12. Conteneurs

Le maire donne certaines informations concernant les conteneurs situés à l'arrière du Marché Métro suite à une rencontre avec Me André Lemay, spécialisé dans le domaine municipal.

13. Demandes diverses

13.1 : Fédération de la relève agricole

2013-02-041 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de partenariat pour le congrès annuel.

Adoptée.

13.2 : CPA La Pérade

2013-02-042 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de payer une page de publicité au montant de 80 \$ au Club de patinage artistique La Pérade pour leur spectacle annuel.

Adoptée.

13.3 : Fondation de l'Office diocésain de pastorale

2013-02-043 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande de don.

Adoptée.

14. Chargeur modèle M46

2013-02-044 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'achat d'un chargeur modèle M46 au montant de 9 198 \$, taxes comprises suite à un accident survenu le 21 décembre 2012. La compagnie d'assurance a fait parvenir un chèque de 6 973,18 \$ et avec le retour de la TPS (400 \$) le montant net à payer par la municipalité est de 1 824,82 \$.

Adoptée.

15. Autres sujets

16. Rapport de comité

Le conseiller Francis Perron donne de l'information concernant l'entente de protection incendie avec la municipalité de Batiscan.

Le conseiller Mario Charest donne de l'information sur une rencontre qui a eu lieu pour la préparation du devis pour l'achat d'une autopompe citerne.

Le maire Yvon Lafond donne de l'information sur les réunions qui auront lieu en février à la MRC des Chenaux, CLD des Chenaux et projet de développement économique.

La conseillère Diane Aubut donne de l'information concernant la politique familiale et de l'évaluation pour la réfection du calvaire au Bas de Sainte-Anne.

La conseillère Germaine Leboeuf donne de l'information sur le programme de revitalisation, du kiosque qui sera construit dans le parc du pont ainsi que le projet d'un nouveau panneau d'identification de rue, de l'acquisition d'un défibrillateur, plainte d'odeur et bruit et du programme « *Changez d'air* ».

17. Période de questions

18. Clôture de la séance

2013-02-045 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 22.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire